



Problème avec un huissier à l'étranger

Par **FAB77**, le **29/05/2008** à **14:19**

Je suis français et j'étudie en belgique cette année. J'ai un problème avec une société d'accès à Internet belge.

En effet, Internet n'a jamais marché, la hotline biensûr était en néerlandais, langue que je ne comprends absolument pas, j'ai envoyé 3 lettres pour résilier le contrat et n'ai payé aucune facture.

Hier, j'ai reçu une lettre d'un huissier belge me demandant une somme astronomique à payer.

Que puis-je faire?

Je rentre définitivement en France à la fin du mois de juin, puis-je y être encore poursuivi?

Merci.

Par **frog**, le **29/05/2008** à **14:27**

[citation]Je rentre définitivement en France à la fin du mois de juin, puis-je y être encore poursuivi?

[/citation]

En théorie, oui. En pratique... :-)

Si vous rentrez en France sans laisser d'adresse, les ardeurs de vous retrouver vont vite s'estomper.

Personnellement j'ai eu quelques ennuis avec un fournisseur de téléphonie mobile allemand qui refusait d'accepter une résiliation pourtant prévue dans le contrat. Face à autant de mauvaise foi et ayant eu mieux à faire durant les dernières semaines de mon séjour (les cartons notamment), je n'ai pas donné de suite aux courriers ni laissé d'adresse. Depuis, pas de nouvelles... :-)

C'est un peu la roulette russe, mais en moins risqué (les chances de gagner sont supérieures aux chances de perdre). Le principal problème est le fichage par des sociétés privées des mauvais clients qui se pratique dans certains pays. Mais si vous ne comptez pas vous réinstaller en Belgique de sitôt, cette considération ne devrait pas vous inquiéter.